

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 72-1227/SG/FP à l'article 2 de la décision n° 72-280/SG/FP du 18 février 1972 accordant un congé administratif à un ingénieur des Travaux publics d'Etat.

n° 72-280/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
22 août 1972

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1972

Date du numéro
10 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : «Art. 2. — Une réquisition de passage par voie aérienne, aller et retour, Djibouti-Paris, en classe touriste, sera délivrée à M. Alain Bourdin qui voyagera accompagné de son épouse et de ses deux enfants Christophe, né le 16 mai 1961, et Nathalie, née le 4 janvier 1963, et quittera le Territoire le 30 mai 1972.» Lire : «Art. 2. — Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Paris en classe touriste sera délivrée à M. Alain Bourdin, qui voyagera accompagné de son épouse et de ses deux enfants Christophe, né le 16 mai 1961, et Nathalie, née le 4 janvier 1963. Une réquisition de passage Paris-Djibouti en classe touriste est accordée à M. Alain Bourdin, ingénieur des Travaux publics d'Etat.» Le réstelsans changement .